

20241005 Lyon Bondy Blog

<https://lyonbondyblog.fr/LBB/ian-brossat-rencontre-les-jeunes-mineurs-non-accompagnes-a-lyon/>

Ian Brossat rencontre les jeunes mineurs non accompagnés à Lyon

par [La rédaction](#) 5 octobre 2024



Le sénateur communiste d'Ile-de-France est venu hier à Lyon. Avant de participer à une réunion à la mairie du troisième arrondissement sur le sans-abrisme, il est allé rendre visite aux jeunes mineurs non accompagnés, Square Béguin dans le septième arrondissement de Lyon.



Il est 18H20 ce vendredi 4 octobre 2024. Ian Brossat accompagné de Boris Miachon-Debard et Benoît Roux organisent une rencontre avec les jeunes migrants qui occupent le square Béguin et les associations. Ils sont entre 150 et 170 personnes. Les tentes sont alignées et il y a trois sanitaires pour tout ce petit monde. [Ils occupent le square depuis le 21 janvier 2024 après l'évacuation du parc situé rue Paul Bert en dessous des fenêtres des élu\(e\)s métropolitains.](#)

Le sénateur écoute les doléances des jeunes mineurs non accompagnés

Une discussion s'enclenche entre le sénateur et Amadou, jeune mineur qui vit dans ce square. Ce dernier lui relate des conditions déplorables. Il précise que tous ceux qui vivent dans le campement ont un comportement plus qu'exemplaire. Il rappelle que tout le monde va à

l'école tous les jours, soit au collège soit au lycée. D'autres vont au secours populaire recevoir des cours de français. [Cependant la situation est intenable pour ces jeunes, car ils ont fait des demandes auprès des autorités administratives françaises pour justifier de leur minorité afin qu'ils puissent être pris en charge par les services de l'État.](#)

En tant que sénateur, il est plus qu'investi sur ces questions, il répond à nos questions :

<https://lyonbondyblog.fr/LBB/wp-content/uploads/2024/10/Nouvel-enregistrement-214.m4a>

(donner un droit de réquisition des bâtiments vides aux maires en plus de celui qui est exercé par les préfets + faire adopter une loi sur le principe de présomption de minorité + faciliter les conditions d'accueil des migrants au lieu de tout faire pour les compliquer)



Certes la situation reste encore bloquée pour certains, mais d'autres arrivent à voir leur situation s'éclaircir. Il faut entre six et sept mois pour que les dossiers avancent. Cela prend du temps et il faut s'armer de patience. Comment le sénateur Brossat pourra faire bouger les choses ? En déposant certainement plusieurs amendements. Il est également primordial que tous les députées et députés du Rhône jouent leur rôle au sein de l'hémicycle pour que la situation bouge et que ces jeunes soient à l'abri avant cet hiver qui sera rude.